

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance spéciale, ce 04 juillet 2023, à 19 h 30 à la salle du conseil.

Sont présents à cette séance: Mesdames Claudia Desbiens, Annie Desbiens et Martine Chrétien ainsi que Monsieur Jean-Denis Martel.

Sous la présidence de Madame Claire Desbiens, mairesse.

La greffière-trésorière/directrice générale était présente.

OUVERTURE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum.

SIGNIFICATION D'UN AVIS DE CONVOCATION

Je, soussignée Catherine Asselin, greffière-trésorière et directrice générale, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié cet avis spécial à Saint-André en le remettant par courriel aux membres du conseil le 29^{ème} jour du mois de juin 2023.

En FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4e jour du mois de juillet 2023.

Catherine Asselin
Directrice générale et greffière-trésorière

2023-128

LECTURE ET APPROBATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse fait la lecture de l'avis de convocation.

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'avis de convocation en y ajoutant le point suivant tel que convenu à l'unanimité lors de la séance régulière du 3 juillet 2023 :

5.2 Proposition Environnement CA

À Madame Claire Desbiens
Madame Annie Desbiens
Madame Claudia Desbiens
Madame Claudia Tremblay
Monsieur Rémi Brassard
Monsieur Jean-Denis Martel
Madame Martine Chrétien

Madame, Monsieur,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Catherine Asselin, directrice générale, greffière-trésorière, pour être tenue à la salle du conseil une séance du conseil, le 4^{ème} jour de juillet 2023 à 19h30 et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

1. Ouverture
2. Présences
3. Signification d'un avis de convocation
4. Lecture et approbation de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
5. Dépôt et présentation du rapport financier se terminant au 31 décembre 2022 et le rapport du vérificateur
6. Levée de l'assemblée

DONNÉ ce 29ème jour de juin 2023

Directrice générale et greffière-trésorière

2023-129 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2022

Monsieur Jean-Michel Ouellet de Malette présente les états financiers de 2022.

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-André adopte les états financiers 2022 tel que présentés par Monsieur Jean-Michel Ouellet de Malette.

2023-130 Proposition Environnement CA – Projet de compensation faunique

ATTENDU QUE des changements sont apportés dans le projet de compensation faunique;

ATTENDU QUE suite à la rencontre en visioconférence avec le ministère de l'environnement, Stantec et Environnement CA, des changements sont à apporter au projet déjà en place de compensation faunique du projet d'interception et d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE ni la municipalité, ni la firme d'ingénierie Stantec et ni l'entrepreneur en charge n'ont les connaissances pour effectuer les changements et les suivis demandés;

ATTENDU QU'un nouveau projet de compensation faunique doit être déposé au ministère de l'environnement au plus tard le 28 juillet 2023;

ATTENDU QU'une demande de rapport sur trois ans concernant la survie des végétaux est désormais demandé;

ATTENDU QU'Environnement CA possède les connaissances requises pour prendre en charge le dossier et refaire un projet de compensation faunique ainsi que les rapports de suivis;

ATTENDU QUE l'entreprise a soumis au conseil une soumission;

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission d'Environnement CA pour la refonte du projet de compensation faunique et les suivis exigés.

2022-131 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 08.

Claire Desbiens
Mairesse

Catherine Asselin
Directrice générale
/greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

Je, Claire Desbiens, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec